



MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Christophe NAUD, Christelle GERODOLLE, Hervé PARTHENAY, Nadine ROLLANDEAU, Nathalie LIEVENS, Jean-Paul SAINTON, Laurence FESTINO, Marina CAPELLAZZO, Loïc HERVE, Luigi CAMPA.

Absents excusés : Suzette AUZANNET (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE), Gilles MEUNIER (pouvoir donné à Alain BORDAGE), Catherine BROUSSARD (pouvoir donné à Laurence FESTINO), Nicolas PORTIER (pouvoir donné à Loïc HERVE), Sandra BONNIN LEGRAND (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN).

Absents non excusés : Diana OBADIA, Damien GALLES

Secrétaire de Séance : Loïc HERVE

Date de convocation et d'affichage : 03/07/2024

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	17

ORDRE DU JOUR

I) Désignation du secrétaire de séance

II) Validation du procès-verbal du 15 mai 2024

III) Délibérations

- 1) Retenues de garantie : travaux cuisines communales
- 2) Ouverture de poste : Agent de maîtrise
- 3) Régime indemnitaire des agents
- 4) Vente d'une parcelle communale
- 5) Devis Assistance à maîtrise d'ouvrage
- 6) Recensement 2025 : désignation du coordonnateur
- 7) Admission en non-valeur

IV) Comptes rendus réunions et informations

- 1) Culture et communication
- 2) Développement local et ressources
- 3) Vivre ensemble
- 4) Environnement et aménagement
- 5) Enfance et jeunesse

V) Questions diverses

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 15/05/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 15/05/2024 est validé avec 3 abstentions : M Luigi CAMPA, Mme Marina CAPELLAZZO et M Jean-Paul SAINTON car ils étaient absents.

II - Délibérations

1) Retenues de garanties (D262024)

M le Maire explique que les travaux des cuisines communales ont été composés de plusieurs lots. Parmi ces artisans : une entreprise de carrelage : LE LAN Nicolas AMS, lot 8 et une entreprise de cloisons isothermes : ILITHIA, lot 5.

Il a été effectué des retenues de garanties sur les factures de ces travaux, conformément à la législation. Ces 2 entreprises n'ont pas réalisé les travaux en conformité avec le cahier des clauses techniques et particulières.

L'entreprise ILITHIA a été liquidée depuis et de nombreux problèmes ont été rencontrés avec celle-ci : carrelage souillé par les artisans et non nettoyé, déchets laissés devant la salle sur l'espace public, reprises de travaux car malfaçons etc.

Pour l'entreprise LE LAN Nicolas AMS : non-respect des délais, malfaçons et abandon du chantier.

Compte tenu de ces éléments, M le Maire propose de conserver les retenues de garanties de ces 2 entreprises. Pour cela le conseil municipal doit délibérer. Ces montants s'élèvent à : 808.59 € pour le lot 5 et 224.25 € pour le lot 8. Soit un total de 1032.84 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la non restitution des retenues de garanties des lots 5 et 8 du marché de travaux des cuisines communales correspondant respectivement aux entreprises Ilithia et Le Lan Nicolas AMS pour un total de 808.59 € pour le lot 5 et 224.25 € pour le lot 8.***

2) Ouverture de poste : Agent de maîtrise (D272024)

Un agent est éligible à l'avancement de grade agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

M le Maire propose d'ouvrir ce poste permettant de le nommer à partir du 1^{er} septembre 2024 sur le grade d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet 35 heures hebdomadaire à partir du 1^{er} septembre 2024.***

3) Régime indemnitaire des agents (D282024)

En nommant le 1^{er} septembre 2024 un agent au grade d'agent de maîtrise, il est nécessaire de créer un nouveau groupe de fonction

M le Maire propose également de revaloriser le montant de l'agent de nettoyage concernant le CIA pour lequel le montant octroyé est inférieur à toutes et tous pour des grades et groupes de fonction équivalents.

M le Maire rappelle que les montants versés aux agentes et agents sont effectués par arrêté individuel.

Ce nouveau montant permet d'avoir des enveloppes de régime indemnitaire identiques pour tous les agents de la catégorie C du groupe 2.

IFSE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE
Groupe 1	Agent comptable et RH, missions de secrétaire de mairie	17 000 €
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE
Groupe 1	Agent Urbanisme et Elections	11 000 €

5) Devis assistance à maîtrise d'ouvrage (D302024)

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux, M le Maire propose de valider le devis du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) afin d'être assisté tout au long des étapes administratives et budgétaires, du projet. Cela permettra de bénéficier de recommandations techniques, de conseils en assurance, d'assistance à la sélection de la maîtrise d'œuvre photovoltaïque etc. Le devis a été adressé aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider le devis du CRER d'un montant de 9000 € TTC dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.***

6) Recensement 2025 : désignation du coordonnateur (D312024)

Du 15 janvier au 15 février 2025 se déroulera le recensement de la population nanteuillaise. Afin de réaliser cette obligation légale, il convient de nommer un coordonnateur.

M le Maire propose de nommer Mme Christelle METAYER, agente communale, qui a déjà réalisé cette mission et maîtrise bien le sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De désigner Mme Christelle METAYER, agente communale, coordonnatrice dans le cadre du recensement 2025.***

7) Admission en non-valeur (D322024)

M le Maire informe les membres du conseil municipal que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de pièces portées à sa connaissance, relatives à des titres sur la période 2011 et 2012. Il demande l'admission de ces titres en créances éteintes dont le montant s'élève à 510.15 € correspondant exclusivement à des factures de cantine et garderie. Ces créances éteintes sont irrécouvrables.

Il y a également 52.54 € pour lesquelles M le Maire demande l'admission en non-valeur, titres de 2018 et 2022 pour lesquels le trésor public continuera de poursuivre le ou les redevables. Il s'agit uniquement de factures de garderie.

M le Maire profite de cette délibération pour remercier Mme Suzette Auzannet qui suit de près ces recouvrements et cela explique le faible montant des admissions en non valeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***D'admettre en créances éteintes la somme de 510.15 € conformément à la demande du comptable public. Un mandat sera émis afin de solder cette admission.***

➤ ***D'admettre en non-valeur la somme de 52.54 € conformément à la demande du comptable public. Un mandat sera émis afin de solder cette admission.***

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

Festival Traverse

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN rappelle que la commune accueille une balade contée le 17 juillet aux Grippault. Elle rappelle également qu'il y a besoin d'aide en début d'après-midi. Le Tivoli sera monté mardi, les tables et bancs et toilettes sèches seront installés sur site à 14h00, par les agents techniques, ce même jour. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN remercie Mme Nathalie LIEVENS qui a géré la plus grande partie des liens avec Traverse.

Forum des associations 2024

Le 7 septembre de 14h à 18h, espace Christophe BILLEROT, aura lieu le forum des associations 2024. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN encourage l'ensemble des conseillers à participer à cette journée afin d'aider à sa réussite. Il y aura un flyer à distribuer aux habitantes et habitants prochainement.

Un courrier qui va également être adressé aux associations, les invitant à participer. Une invitation sera également adressée aux habitantes et habitants nouvellement installés à Nanteuil.

Groupe 2	Agent d'accueil	11 000 €
----------	-----------------	----------

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE
Groupe 1	Responsable du service technique	11 000 €
Groupe 2	Agent polyvalent du service technique	11 000 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE
Groupe 1	Maintenance des bâtiments, voirie, espaces verts	11 000 €
Groupe 2	Entretien des bâtiments,	11 000 €

CIA

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Agent comptable et RH, missions de secrétaire de mairie	1800 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Agent d'urbanisme et Elections	1 407 €
Groupe 2	Agent d'accueil	1200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable du service technique	1 617 €
Groupe 2	Agent polyvalent du service technique	1200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Maintenance des bâtiments, voirie, espaces verts	1200 €
Groupe 2	Entretien des bâtiments	1200 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les montants du régime indemnitaire fixés ci-dessus et les groupes inhérents.**

4) Vente d'une parcelle communale (D292024)

Lors du conseil municipal du 28 mars dernier, il avait été validé la vente d'une petite parcelle de terrain au bénéfice de M et Mme HERVE Loïc.

Cette vente avait été proposée pour un montant de 1 € dispensée de versement.

Le notaire indique que cette délibération n'est pas recevable et qu'il convient de vendre cette parcelle à un prix réel et facturé.

C'est pourquoi, M le Maire propose de vendre ces 95 m² de terrain au prix de 27 €.

L'acquéreur a donné son accord. Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'annuler la délibération D192024**
- **De valider la vente de la parcelle AM387p à M et Mme HERVE Loïc pour un montant de 27 €.**
- **Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.**

2) Développement local et ressources

M Christophe NAUD fait état des dernières parutions sur le site Internet de la commune et Intramuros. Il y a eu plusieurs alertes relatives aux cambriolages qui sévissent sur la commune depuis quelques semaines. La gendarmerie peut réaliser un diagnostic sur les risques et les fragilités des logements expose Mme Marina CAPELLAZZO. C'est gratuit.

Mme Marina CAPELLAZZO demande s'il serait possible de créer une page Facebook pour la collectivité. M Christophe NAUD répond que cela nécessite une organisation interne. C'est à réfléchir précise-t-il. Il y a eu également plusieurs informations concernant l'accès à la pharmacie et au restaurant le P'tit Toqué compte tenu des travaux. M le Maire indique qu'il y a également eu plusieurs difficultés avec les déviations non mises en place par le département dans le cadre des travaux ces derniers jours. Désormais c'est réglé. Il ajoute qu'il y a eu un passage caméra pour l'assainissement aux Sapins. Un tronçon est à refaire. Il va être repris en urgence.

3) Vivre ensemble

Organisation 13 juillet 2024

Il y a 114 inscrits cette année. Mme Christelle GERODOLLE fait part du menu et des fournisseurs retenus. Le rendez-vous pour l'installation est samedi matin à 11h pour les tables et 18h30 pour le reste. Concernant le feu d'artifice : il est tiré depuis plus de 30 ans au stade. Mais cette année la préfecture a demandé une autorisation de la SNCF explique M le Maire. Celle-ci a été obtenue.

Retour sur le grand prix de la municipalité

C'était le dimanche 7 juillet. Il y a eu 2 courses, enfants et adultes. 32 enfants et 65 adultes ont participé indique Mme Christelle GERODOLLE. La remise des coupes a été réalisée par M Hervé PARTHENAY et le pot de l'amitié a été offert par la municipalité. Pour le repas du soir, il y avait 4 élues et élus présents. Pour la course Poitou Charentes du 21/08, il est recherché des jalonneurs. C'est l'après-midi. Avec les travaux il a fallu revoir le parcours explique M le Maire. Il y aura sûrement une réunion avec les jalonneurs qui n'ont pas l'habitude de réaliser cette mission.

Permanences Mandarine

Prochaine permanence le 16 juillet, à la mairie. 7 rendez-vous et 3 contrats ont été signés lors de la dernière permanence. Il y a déjà 4 rendez-vous pour la permanence de mardi.

P'tit marché nanteuillais

La 4^{ème} édition aura lieu le vendredi 30 août prochain. La banderole est installée. Il y aura une distribution de flyers à faire dans les boîtes aux lettres des nanteuillaises et nanteuillais début août ajoute Mme Christelle GERODOLLE.

4. Environnement et aménagement

La mairie a reçu un devis concernant des travaux de revêtement en bicouche sur les routes communales suite aux travaux d'assainissement alors que certaines voies étaient en enrobé. Pour l'enrobé, les prix vont du simple au double explique M le Maire. Il ne sera pas accepté de bicouche sur les routes qui étaient en enrobé, les routes doivent être remises dans leur état initial.

Travaux

Les travaux ont repris lundi informe M Hervé PARTHENAY. Il y a des ajustements à faire avec Seolis concernant l'éclairage public. Le mur du cimetière a été entièrement repris et repeint. Le portail sera aussi repeint plus tard. Pour sécuriser la sortie du cimetière, M le Maire indique que c'est en bonne voie.

Les agents ont préparé le terrain pour l'installation des jeux pour les enfants dont la superficie est de 10x7 mètres. L'installation est prévue le 18 juillet en principe. Il y a eu une panne du tracteur et d'une tondeuse. M Hervé PARTHENAY souhaiterait que la commune en achète une en 2025. Les agents ont effectué le nettoyage de la cour de l'école, de la tonte et du débroussaillage. Ils sont en horaires d'été. Il y a une très bonne ambiance au sein du service malgré une forte activité selon M Hervé PARTHENAY.

Il ajoute que désormais tous les jeudis midi, le planning de la semaine à venir est coconstruit avec l'ensemble de l'équipe technique, Mme Eléonore BIDAUD et M Hervé PARTHENAY.
Enfin les travaux de buse avec l'entreprise BOUCHAUD démarrent lundi. Ils devraient durer 2 jours maximum.

M le Maire et M Hervé PARTHENAY informe également le conseil municipal du mécontentement assez général des riverains concernant les travaux sur la commune. Ils se plaignent que le ou les entreprises roulent trop vite, dégradent le domaine public et privé etc.

5) Enfance et jeunesse

Mme Christelle GERODOLLE fait part du compte rendu de Mme Suzette AUZANNET concernant son domaine de délégation enfance et jeunesse. Le dernier conseil d'école était le 4 juin. A la rentrée, l'équipe pédagogique reste la même. Il y a eu une réunion le 10 juin avec la communauté de communes afin de réaliser un point sur les agentes et agents et le fonctionnement des services périscolaires.

Pour la kermesse, il y a eu 164 repas de servis.

Le 5 juillet avait lieu le pique-nique annuel de fin d'année, les desserts ont été offerts aux enfants par la commune.

IV - Questions diverses

M le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'Etat a donné un avis défavorable au projet éolien.

Mme Nadine ROLLANDEAU demande, lorsqu'il y a des élections, si la présence des élus et élues est une obligation. M le Maire répond que oui mais rien n'empêche le Maire de désigner des assesseurs parmi les électeurs et les électrices de la commune.

Mme Marina CAPELLAZZO a constaté des dépôts sauvages au niveau de l'ancienne déchetterie mais ces derniers ont été retirés.

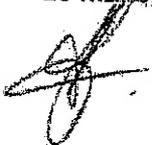
Mme Nathalie LIEVENS fait part des difficultés d'une habitante avec un chat en divagation sur sa propriété.

M le Maire propose de s'occuper du trappage de celui-ci lors de la prochaine campagne de stérilisation (courant octobre).

Mme Nathalie LIEVENS demande également si un réseau d'entrepreneurs peut utiliser la salle des fêtes dans le cadre d'un forum à destination des seniors. M le Maire demande à recevoir une demande écrite en y exposant le projet avant de prendre toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21h55

Le Maire,



La secrétaire de séance,

